



Publié le 30 janvier 2020 par **Thomas Caveng**, Traducteur Juridique / Responsable Communication

[t.caveng@soulier-avocats.com](mailto:t.caveng@soulier-avocats.com)

Tél. : + 33 (0)4 72 82 20 80

[Lire cet article en ligne](#)

# Publication du WLG Merger Control Guide 2020



 World Law Group

2020

Merger Control Guide



[www.theworldlawgroup.com](http://www.theworldlawgroup.com)

Nous avons le plaisir d'annoncer la publication du **WLG Merger Control Guide 2020**, un ouvrage conçu comme un outil pratique de référence pour toutes les entités concernées par des opérations de fusions et d'acquisitions.

Ce Guide fournit un aperçu des mécanismes de contrôle des concentrations dans 91 pays à travers le monde, et aborde notamment deux des questions les plus importantes en la matière, à savoir les « seuils » et les « étapes » de la procédure.

Les « seuils » identifient les conditions applicables qui déclenchent l'obligation, aux termes de la législation locale, de notifier à une autorité de concurrence nationale une opération envisagée ou en cours de réalisation,



telle une fusion ou une acquisition. Les « étapes » décrivent quant à elles la procédure et les phases d'examen qui suivent la notification d'une opération.

Des réponses succinctes à ces deux questions sont fournies pays par pays.

[Jean-Luc Soulier](#) et [Geoffroy Lacroix](#) ont assuré la rédaction du chapitre France de ce Guide.

Le WLG Merger Control Guide 2020 a été édité par les membres du groupe de travail Antitrust & Competition du [World Law Group](#), un réseau de 59 cabinets d'avocats indépendants disposant de plus de 400 bureaux situés dans toutes les grandes places commerciales et financières à travers le monde.

[En savoir plus et télécharger le Guide](#)

**Soulier Avocats** est un cabinet d'avocats pluridisciplinaire proposant aux différents acteurs du monde industriel, économique et financier une offre de services juridiques complète et intégrée.

Nous assistons nos clients français et étrangers sur l'ensemble des questions juridiques et fiscales susceptibles de se poser à eux tant dans le cadre de leurs activités quotidiennes qu'à l'occasion d'opérations exceptionnelles et de décisions stratégiques.

Chacun de nos clients bénéficie d'un service personnalisé adapté à ses besoins, quels que soient sa taille, sa nationalité et son secteur d'activité.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre site internet : [www.soulier-avocats.com](http://www.soulier-avocats.com).

Le présent document est fourni exclusivement à titre informatif et ne saurait constituer ou être interprété comme un acte de conseil juridique. Le destinataire est seul responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'il contient.